

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 115 517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Trente-deuxième session ordinaire**

**22 - 26 janvier 2018**

**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**EX.CL/1047(XXXII)**

Original: anglais

**RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION  
DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 115 517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**QUATRIEME REUNION DES MINISTRES  
DU COMMERCE DE L'UA  
1<sup>ER</sup> - 2 DECEMBRE 2017  
NIAMEY (NIGER)**

**TI/ZLEC/AMOT/4/FINAL/REPORT**  
Original : anglais

**RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION  
DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE**

## INTRODUCTION

1. La quatrième Réunion des ministres du Commerce de l'UA (AMOT) s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 décembre au Palais des Congrès de Niamey, au Niger. Le but de la réunion était d'examiner les recommandations de la quatrième Réunion du Comité des hauts fonctionnaires commerciaux de l'UA qui s'est tenue les 29 et 30 novembre 2017.

## PARTICIPATION

2. Ont participé à la Réunion les ministres du Commerce et les délégués des pays suivants : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Des représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Union du Maghreb arabe (UMA), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté est-africaine (ECA), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et les observateurs de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). La liste des participants figure à l'**annexe I**.

## **MOT DE BIENVENUE ET OBSERVATIONS D'OUVERTURE (Premier point de l'ordre du jour)**

**Allocution de Mme Aisha Abubakar, ministre d'État chargée de l'Industrie, du Commerce et de l'investissement de la République fédérale du Nigéria et Président de la réunion des ministres du Commerce de l'Union africaine.**

4. Mme Aisha Abubakar, ministre d'État chargée de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement de la République Fédérale du Nigeria et Présidente des ministres du Commerce de l'Union africaine a souhaité la bienvenue aux ministres et au Gouvernement du Niger pour l'hospitalité et les facilités offertes aux délégués. Au nom du président de la République fédérale du Nigéria, S.E. M. Muhammad Buhari, elle a salué les progrès réalisés dans les négociations de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) sous la direction S.E. M. Issoufou Mahamadou, Président du Niger et Leader désigné pour la promotion de la ZLEC. La ministre Aisha a souligné l'importance de la quatrième réunion de l'AMOT qui se tient à Niamey, au Niger, où les modalités de libéralisation tarifaire ont été adoptées en juin 2017. Elle a souligné que la ZLEC visait à moderniser l'Afrique, contribuerait à la prospérité du continent et renforcerait sa participation au commerce international. Le discours du ministre est joint en **annexe II**.

**Allocution de Mme Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe des Nations unies et Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA)**

5. La Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Mme Vera Songwe, a félicité le Président Issoufou Mahamadou pour les réformes économiques entreprises par le Gouvernement nigérien, qui ont permis d'opérer une croissance économique soutenue et contribué à améliorer les performances du pays dans les classements du monde des affaires, et d'attirer l'investissement direct étranger.

6. En outre, le Dr Songwe a préconisé l'avènement d'une ZLEC opportune et significative, et invité les États membres de l'UA à adopter des approches appropriées pour résoudre les questions en suspens afin d'assurer des gains rapides dans le commerce au bénéfice de la ZLEC, tout en veillant à ce que les travaux en suspens soient poursuivis dans le cadre d'un agenda intégré. Elle a invité les ministres à prendre également en considération les défis posés par un système commercial international dynamique. Le discours est joint en **Annexe III**.

**Allocution de S.E.M. Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine**

7. Dans son allocution, S.E. M. Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA, a indiqué que l'ouverture de la quatrième Réunion de l'AMOT a coïncidé avec l'anniversaire du prophète Mohamed qui, avant la révélation, était un marchand et un négociant. Il a félicité le Président Issoufou Mahamadou pour sa sagesse et son engagement à faire avancer l'intégration régionale en Afrique, en particulier en défendant le processus de la ZLEC.

8. Le Président de la Commission de l'UA a relevé, avec préoccupation, qu'en dépit d'une pléthore d'accords commerciaux régionaux et d'institutions, le commerce intra-africain est resté à un niveau bas. À cet égard, il a souligné que l'intégration régionale en Afrique était un impératif. Aussi, a-t-il invité les ministres du Commerce de l'UA à exécuter le mandat que leur ont conféré les chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur la ZLEC, sans retard inutile. En outre, il a souligné que la ZLEC est l'un des projets phares de l'« *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* » et que la réalisation de la ZLEC prouvera que l'Afrique est capable de trouver toute seule sa voie vers le développement. M. Moussa Faki Mahamat a souligné la nécessité de prendre en compte la dynamique du système international, en particulier l'expiration de l'Accord de Cotonou en 2020. Le discours du président de la Commission de l'UA est joint en **Annexe IV**.

**Discours liminaire des S.E. M. Issoufou Mahamadou, président de la République du Niger**

9. Dans son discours liminaire, S.E. M. Issoufou Mahamadou, président de la République du Niger, a indiqué que le Niger était honoré d'accueillir à Niamey le président de la Commission de l'Union africaine, la Secrétaire exécutive de la CEA et tous les ministres du Commerce de l'Union Africaine à l'occasion de la quatrième Réunion de l'AMOT.

10. En tant que Leader désigné pour promouvoir le processus de la ZLEC, il a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre des négociations de la ZLEC et a remercié l'ensemble des partenaires techniques qui ont contribué à l'élaboration des textes juridiques, en particulier la CEA, la CNUCED et la BAD, et les a exhortés à poursuivre leur appui aux États membres de l'UA au cours de la deuxième phase des négociations et, qui plus est, au cours de la phase de la mise en œuvre. Il a donc exhorté la quatrième Réunion de l'AMOT à s'employer à parachever les négociations de la ZLEC, conformément à leur mandat.

11. Le Leader désigné pour promouvoir le processus de la ZLEC a informé les participants qu'en réponse aux réserves formulées par un certain nombre de pays africains concernant les modalités de la libéralisation tarifaire du commerce des marchandises, il avait mobilisé les chefs d'État et de gouvernement des pays respectifs. Il les a félicités d'avoir accepté d'accorder la priorité à l'intérêt de l'Afrique.

12. En conclusion, S.E. M. Issoufou Mahamadou a souligné que la ZLEC visait à améliorer la situation de l'Afrique et, avec d'autres cadres continentaux, elle permettrait au continent de réaliser sa transformation structurelle. Au nombre des programmes élaborés pour le développement durable figurent le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Programme de développement de l'agriculture, le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT), et la Vision de l'industrie minière africaine. Le discours du Leader désigné pour promouvoir la ZLEC est joint en **Annexe V**.

#### **Motion de remerciements lue par l'honorable Amelia Kyambadde, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives de la République d'Ouganda**

13. L'honorable Amelia Kyambadde, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives de la République de l'Ouganda a remercié le Gouvernement et le peuple du Niger pour l'hospitalité et les facilités mises à la disposition de la réunion. Elle a remercié S.E. Le président Mahamadou Issoufou pour ses sages conseils, ses orientations, son leadership et la vision qu'il a insufflée au processus de la ZLEC. Elle a rappelé aux participants la nécessité de concevoir une ZLEC qui réponde aux attentes de tous les acteurs du monde des affaires en Afrique, en particulier les petites entreprises, les femmes d'affaires et les jeunes entrepreneurs. Le discours complet du ministre est joint en **annexe VI**.

#### **CONSTITUTION DU BUREAU (Point 2 de l'ordre du jour)**

14. Conformément au Règlement intérieur, le Bureau a été constitué comme suit :

Président	:	Nigeria (Afrique de l'Ouest)
1 <sup>er</sup> Vice-président	:	Swaziland (Afrique australe)
2 <sup>ème</sup> Vice-président	:	Éthiopie (Afrique de l'Est)
3 <sup>ème</sup> Vice-président	:	Tchad (Afrique centrale)
Rapporteur	:	Algérie (Afrique du Nord)

15. La réunion était présidée par l'hon. Dr Aisha Abubakar, ministre d'État chargée du Commerce, de l'Industrie et de l'Investissement du Nigéria et le Rapporteur était le Dr Tarik Ibnouzied Haouache d'Algérie.

16. La Présidente de la réunion a souhaité la bienvenue aux ministres et à toutes les délégations à la quatrième Réunion de l'AMOT. Elle a remercié les hauts fonctionnaires pour le bon travail accompli et invité les ministres à poursuivre les travaux sur les textes juridiques soumis par les hauts fonctionnaires du commerce.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (*Point 3 de l'ordre du jour*)**

17. Les ministres ont examiné et adopté l'ordre du jour de leur réunion comme suit :

Premier point de l'ordre du jour :	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour :	Constitution du Bureau
Point 3 de l'ordre du jour :	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
Point 4 de l'ordre du jour :	Examen des rapports de la quatrième Réunion des Hauts fonctionnaires du Commerce
Point 5 de l'ordre du jour :	Questions diverses
Point 6 de l'ordre du jour :	Date de la prochaine réunion
Point 7 de l'ordre du jour :	Adoption du rapport de la réunion
Point 8 de l'ordre du jour :	Clôture de la réunion

**EXAMEN DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU COMMERCE (*Point 4 de l'ordre du jour*)**

18. Le rapport de la 4<sup>e</sup> réunion du Comité des hauts fonctionnaires du commerce a été présenté par l'Ambassadeur Chiedo Osakwe du Nigéria, qui a présidé la réunion des hauts fonctionnaires, et qui était fondé sur les résultats des septième et huitième réunions du Forum de négociations de la ZLEC (FN-ZLEC). La réunion a salué le rapport oral bien qu'ayant pris note de ce que les hauts fonctionnaires n'avaient pas pu adopter leur propre rapport écrit.

19. Le Président de l'AMOT a demandé à l'Ambassadeur Chiedu Osakwe, Président de la réunion des hauts fonctionnaires, de présenter un résumé des questions que les hauts fonctionnaires du commerce avaient soumises aux ministres du Commerce de l'UA. L'Ambassadeur Osakwe a résumé le rapport des hauts fonctionnaires du commerce et rendu compte des résultats et des conclusions des consultations ministérielles informelles qui ont porté sur les questions qui leur ont été soumises par les hauts fonctionnaires du commerce pour décision lors de la réunion formelle. Il a indiqué que les ministres ont examiné les délibérations et les recommandations de la 4<sup>e</sup> réunion des hauts fonctionnaires et sont parvenus à un large consensus sur les questions en suspens.

20. Concernant les articles entre parenthèses, la réunion officielle des ministres du Commerce à laquelle ont pris part les représentants mandatés, a convenu ce qui suit :

**Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine :**

21. L'article 8 sur « l'état d'avancement des protocoles, annexes et appendices » a été modifié comme suit : « les protocoles relatifs au commerce des marchandises et les annexes y afférentes, au commerce des services, aux investissements, aux droits de propriété intellectuelle et à la politique de concurrence et aux règles et

procédures de règlement des différends font partie intégrante du présent accord dès leur adoption ».

**22.** L'article 9 sur le « Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la ZLEC » a été adopté et les ministres sont convenus de supprimer le paragraphe d) sur « Le Comité des représentants du commerce ». La note de bas de page du paragraphe supprimé a été transformée en un nouveau paragraphe et transférée à l'article sur « Comité des hauts fonctionnaires du commerce » comme suit : « Les Communautés économiques régionales sont représentées au Comité des hauts fonctionnaires du commerce et y siègent à titre consultatif. » Il a été également convenu que les autres groupes de travail soient mis en place tel que requis.

**23.** L'article 13 sur « Le Comité des représentants du commerce » a été supprimé et remplacé par l'article XX sur « Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce, tel qu'amendé. Il a été convenu que, dans le cadre de la mise en forme juridique, il faille veiller à ce que toutes les fonctions et tous les rôles précédemment assignés au Comité des représentants du commerce soient inclus, mutatis mutandis, dans les fonctions du Comité des hauts fonctionnaires du commerce.

**24.** L'article 14 sur le Secrétariat a été modifié pour intégrer le nom du secrétariat de la ZLEC en tant que « Le Secrétariat » et le chef du Secrétariat en tant que « Directeur général » ou « Secrétaire général. » Le Secrétariat jouira d'une autonomie et d'une indépendance opérationnelles et restera partie intégrante du système de l'Union africaine. La CUA a été chargée de préparer une note technique sur les dispositions institutionnelles proposées, lesquelles mettront en évidence, entre autres, la relation avec la structure de la CUA ainsi que les implications financières. Les ministres ont également demandé que cet article soit aligné sur d'autres dispositions relatives au cadre institutionnel lors de la mise en forme juridique.

**25.** Concernant l'article 15 sur « le budget et le financement du cadre institutionnel » la CUA a été chargée de préparer une note technique sur les dispositions institutionnelles proposées, laquelle mettra en évidence, entre autres, la relation avec la structure de la CUA et ses implications financières. Les ministres ont également demandé que cet article soit aligné sur d'autres dispositions relatives au cadre institutionnel lors de la mise en forme juridique.

**26.** Un amendement éventuel de l'article 16 sur la « prise de décision » a été envisagé comme suit : « *Le Conseil des ministres est seul habilité à adopter des interprétations du présent accord. En cas d'interprétation du présent Accord et / ou de ses Protocoles et annexes, le Conseil des ministres exerce son autorité en se fondant sur les recommandations du Comité des hauts fonctionnaires du commerce. La décision d'adopter une interprétation est prise à la majorité des trois quarts des États parties.* » Il a été décidé que cette disposition soit examinée par le Groupe de travail technique sur les questions juridiques et institutionnelles dans le contexte du Protocole sur le mécanisme de règlement des différends qui doit être finalisé. Les ministres ont également demandé que cet article soit aligné sur les autres dispositions lors de la mise en forme juridique.

**27.** L'article 20 sur les "Préférences Continentales" a été adopté et un nouveau paragraphe du paragraphe 27 du rapport de la 4ème réunion du Comité des Hauts Fonctionnaires du Commerce (AU/TI/CFTA/STO/4/DRAFT/REPORT) a été ajouté en

tant que paragraphe 3) libellé comme suit : « *Le présent Accord n'annule, ne modifie, ni ne révoque les droits et obligations découlant des accords commerciaux préexistants que les États parties ont conclus avec des tiers* ». Dans le cas où un État partie est intéressé par les préférences énoncées au paragraphe 2, l'État partie laisse aux autres États parties la possibilité de négocier sur une base de réciprocité, tout en tenant compte du niveau de développement.

**28.** Les ministres du Commerce de l'UA ont également noté qu'une proposition avait été faite pour une disposition sur l'adhésion à la ZLEC. Mais cette disposition n'a pas été examinée par les ministres.

### **Protocole sur le commerce des biens**

**29.** L'article 6 sur les "Droits à l'importation" a été adopté et les crochets ont été supprimés. Les ministres ont demandé à la CUA et à la BAD de préparer une note technique sur les implications financières de la suppression des charges ayant des effets équivalents sur la situation financière des CER, à la lumière des dimensions de développement de la ZLEC.

**30.** L'article 22 sur les "Arrangements économiques spéciaux/zones" a été adopté et les ministres sont convenus de supprimer le paragraphe 4 du même article. De même, le commentaire sur le titre de la disposition a été supprimé.

**31.** Au cours des discussions, la Réunion a noté ce qui suit :

- i) Les notes techniques sur les « Dispositions institutionnelles » et les « Charges ayant un effet équivalent » devraient être élaborées dès que possible afin de permettre aux États membres de l'UA de prendre une décision éclairée sur ces questions.
- ii) Le libellé textuel proposé sur l'adhésion devrait être discuté par les structures de négociation de la ZLEC pour permettre aux États membres de l'UA de fournir leurs contributions.
- iii) En ce qui concerne l'article 20, qui traite des préférences continentales, il a été proposé de prévoir un paragraphe distinct sur la possibilité pour les pays de négocier l'extension des préférences dans le cadre des accords commerciaux existants.
- iv) Concernant l'ensemble des progrès réalisés dans les négociations de la ZLEC, le quatrième AMOT a noté que l'Accord établissant la ZLEC et le Protocole sur le commerce des services étaient presque achevés et que le processus de mise en forme juridique des deux textes devrait commencer immédiatement. La réunion a cependant noté que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour parachever le Protocole sur le commerce des marchandises et ses annexes.

**32.** S'agissant de la feuille de route relative à la finalisation des négociations de la Phase 1, le président de l'AMOT a informé la réunion que le Leader désigné pour promouvoir le processus de la ZLEC, S.E.M. Mahamadou Issoufou, présentera un rapport de fond aux chefs d'État et de gouvernement lors du prochain Sommet de



janvier 2018. Il leur notifiera que l'Accord établissant la Zone continentale de libre-échange africaine et le Protocole sur le commerce des services ont été achevés, et qu'il demanderait à ses pairs de se réunir dans le cadre d'un Sommet extraordinaire en mars 2018 pour adopter et signer ces Accords. La feuille de route devra être modifiée en conséquence. La feuille de route et le calendrier révisés seront diffusés auprès des CER pour alignement.

### **QUESTIONS DIVERSES (*Point 5 de l'ordre du jour*)**

**33.** Les 2 points suivants ont été examinés au titre de ce point de l'ordre du jour :

#### **Niveau de représentation à la réunion**

**34.** Certains pays, dont les ministres étaient représentés par des fonctionnaires mandatés, ont demandé des éclaircissements sur le niveau de représentation à la réunion et ses décisions compte tenu du fait que 13 ministres statutaires étaient présents sur les 55 pays. Il a été noté que les chefs de délégation des pays représentés par leurs hauts fonctionnaires n'avaient pas eu l'occasion de participer à la réunion consultative informelle des ministres qui s'était tenue plus tôt les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017. Le Commissaire au Commerce et à l'industrie de l'UA a précisé qu'un pays était libre de désigner les personnes de son choix pour le représenter aux réunions. Il a également expliqué que les ministres étaient libres de se réunir en caucus et de mener des consultations à leur niveau, sans nécessairement impliquer des personnalités qui ne sont pas des ministres. Le Commissaire a indiqué que la quatrième Réunion de l'AMOT a donc été considérée comme étant dûment constituée avec le quorum requis. Sept États membres ont émis des réserves<sup>1</sup> sur les conclusions de l'AMOT 4.

**35.** En réponse, à la demande du président de l'AMOT, le président de la réunion des Hauts fonctionnaires du commerce a souligné que le processus avait été fondé sur des règles, et ce, conformément à la pratique. Des consultations avaient eu lieu à tous les niveaux dans divers formats et configurations en veillant à ce que les décisions soient prises, exclusivement, de manière transparente et inclusive lors de la réunion ministérielle officielle qui regroupait des représentants mandatés.

**36.** Au cours des discussions, la quatrième Réunion de l'AMOT a reconnu que peu de ministres étaient présents et a souligné la nécessité, pour les États membres de l'UA, de donner la priorité au commerce africain et au programme d'intégration régionale en assurant leur représentation au niveau approprié. Ils ont demandé à la Présidente d'adresser une note officielle à l'ensemble des ministres du Commerce de l'UA afin de les exhorter à accorder la priorité au processus de la ZLEC.

#### **État d'avancement des négociations de l'OMC**

**37.** Son Excellence M. Jean Marie Ehouzou, Représentant permanent de l'Union africaine auprès de l'OMC, a fait le point sur les négociations de l'OMC à Genève, avant la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (OMC-MC11). Il a informé la Réunion que le processus de Genève avait été paralysé après que la délégation

---

<sup>1</sup> Les pays suivants ont émis des réserves par rapport aux conclusions de l'AMOT 4 : Botswana, Égypte, Kenya, Malawi, Maurice, Seychelles, Soudan du Sud.

américaine se soit retirée de l'équipe de rédaction du projet de déclaration le 22 novembre 2017. L'Ambassadeur Ehouzou a indiqué que sans un projet de déclaration soumis à l'examen des ministres à Buenos Aires, les résultats escomptés de la CM11 de l'OMC pourraient être une déclaration ou un résumé du Président, bien que la délégation de l'Argentine ait annoncé sa détermination à faire avancer une déclaration en tant que résultat potentiel de la CM11. À cet égard, il a informé la quatrième Réunion de l'AMOT que le Groupe africain avait souligné l'importance de la transparence et de l'inclusivité avant et pendant la Conférence ministérielle, conformément aux règles de l'OMC. Il a indiqué à la Réunion que le Groupe africain à Genève restait uni et devrait veiller à ce que l'Afrique parle d'une seule voix à la CM11 de l'OMC.

**38.** La quatrième Réunion de l'AMOT a pris note de l'état d'avancement des négociations de l'OMC et a demandé à la Commission de l'UA de distribuer aux États membres le document d'information du Groupe africain à Genève. Les ministres ont également souligné la nécessité, pour les États membres de l'UA, de participer à la CM11 de l'OMC afin d'éviter que des décisions ne soient prises en leur absence.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DES MINISTRES COMMERCE DE L'UA (AMOT) (Point 6 de l'ordre du jour)**

**39.** La prochaine réunion des ministres du Commerce de l'UA se tiendra d'ici mars 2018 en un lieu qui sera déterminé par la Commission de l'UA.

**ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION (Point 7 de l'ordre du jour)**

**40.** La réunion a examiné et adopté son rapport.

**CLÔTURE DE LA RÉUNION (Point 8 de l'ordre du jour)**

**41.** Le Président a remercié les ministres pour leurs fructueuses contributions au cours de la réunion et leur a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs.

Signé le 2 décembre 2017 par le Président et le Rapporteur :

---

S.E. Mme Aisha Abubakar  
Ministre d'État en charge du Commerce, de  
l'Industrie et de l'Investissement,  
Nigeria  
**PRESIDENT**

---

Dr Tarik Ibnouziéd Haouache  
  
Algérie  
**RAPPORTEUR**

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2018-01-26

# Report of the Fourth Meeting of African Union Ministers of Trade

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8401>

*Downloaded from African Union Common Repository*